



PROCÉDURE DE TRAVAIL

Mesures d'accommodement : Aménagement de salles pour examens/travaux d'équipes

DAGI-2020-07

Distribution : Direction adjointe de la Gestion immobilière (DAGI)- Équipe Plans directeurs et gestion des espaces,
Direction adjointe Projets immobiliers (DAPI)
Centre d'aide aux étudiants (CAE)

Table des matières

1. BUT
2. CHAMP D'APPLICATION
3. RESPONSABLE(S) DE L'APPLICATION
4. MARCHE À SUIVRE

1. BUT

La présente procédure vise à soutenir, avec l'aide du Centre d'aide aux étudiants (CAE), les facultés et les départements dans leurs responsabilités d'assurer la logistique pour les examens avec mesures d'accommodement.

2. CHAMPS D'APPLICATION

La présente procédure s'applique :

- ✓ Aux employés de l'équipe de la Direction adjointe de la Gestion immobilière (**locaux existants**) et ceux de la Direction adjointe des Projets immobiliers (**nouveaux locaux**), responsables de créer des plans d'aménagement et d'aménager les salles pour examens avec mesures d'accommodement;
- ✓ Aux intervenants du Centre d'aide aux étudiants (CAE);
- ✓ Aux intervenants facultaires et départementales.

3. RESPONSABLES DE L'APPLICATION

Les gestionnaires sont responsables de l'application de la présente procédure auprès des employés de leur équipe.

Personnes à contacter :

Centre d'aide aux étudiants :

Anne-Louise Fournier, poste 404272 ou Louise Careau, poste 407697

Service des immeubles, responsable du mobilier :

Courriel : dagi@si.ulaval.ca

ÉLABORATION PAR : Gaétan Bilodeau, Annie Samson, Olivier Walker (SI) VALIDATION PAR : Sylvie Veilleux	APPROBATION PAR : SYLVIE VEILLEUX	Page 1 sur 3
EN VIGUEUR EN : 2019-07-17	RÉVISÉE LE : Février 2021	

4. MARCHE À SUIVRE

LOCAL EXISTANT

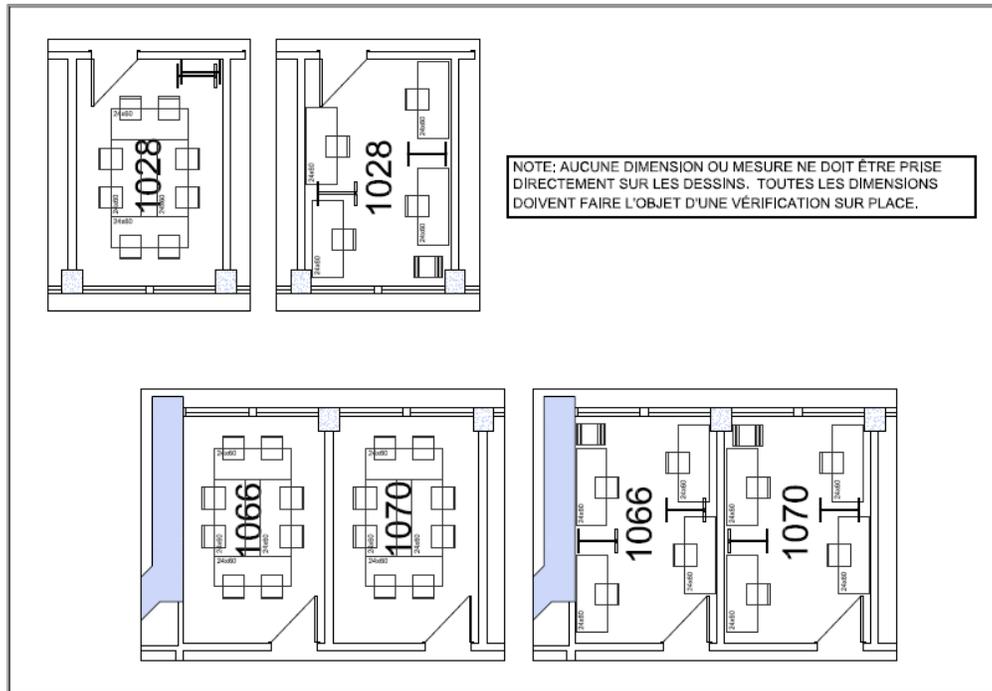
- 4.1. Le responsable facultaire ou du département soumet une [demande immobilière](#) au responsable du Centre d'aide aux étudiants (CAE) à acsesh@aide.ulaval.ca, et en copie conforme à dagi@si.ulaval.ca au Service des immeubles (SI), en prenant bien soin de spécifier le local ou les locaux visé(s) et le nombre de places souhaitées.
- 4.2. Le responsable du mobilier au SI vérifie si d'autres salles d'accommodement seraient disponibles dans le bâtiment. Suivant l'approbation écrite du CAE, le SI valide la possibilité de modifier l'usage du local ou des locaux visés. Le cas échéant, le SI produit un plan d'aménagement avec mesures d'accommodement pour examens selon sa fonction unique ou multiple (travaux d'équipes ou réunion). Voir annexe A.
- 4.3. Le responsable du mobilier au SI soumet aux responsables du CAE et de la faculté ou du département, le ou les plans ainsi que la documentation utile au choix du mobilier (tables, chaises et tableaux/séparateurs). En vue de répondre aux besoins d'accommodements et à un désir d'harmonisation de ce type de salle, le responsable du mobilier au SI guide le responsable facultaire ou de département dans le choix du mobilier.
- 4.4. Suivant l'approbation du plan et le choix de mobilier par le responsable facultaire ou de département, le responsable du mobilier au SI procède aux demandes de soumissions de prix pour l'achat du mobilier nécessaire. Les soumissions reçues sont ensuite transmises au responsable facultaire, copie conforme au responsable au CAE, pour approbation.
- 4.5. Après approbation du CAE, le responsable facultaire procède à l'achat et s'assure que l'ameublement sera livré au bon endroit.
- 4.6. Lorsque l'achat de mobilier est approuvé, le responsable facultaire informe le responsable du mobilier au SI du changement d'usage pour le ou les locaux selon la date estimée de livraison des différents mobiliers afin que celui-ci s'assure de mettre à jour les données liées au(x) local(aux).

NOUVEAU LOCAL (impliquant des travaux d'infrastructures)

- 4.7. Le responsable facultaire ou du département soumet une [demande immobilière](#) à infrastructure@si.ulaval.ca. La **Direction adjointe de la Gestion immobilière (DAGI)**, vérifie si d'autres salles d'accommodement seraient disponibles dans le bâtiment et procède à une analyse préliminaire des besoins incluant une estimation globale des coûts d'infrastructure et d'ameublement.
- 4.8. La planification des travaux est réalisée par la DAGI et est inscrite en fonction de sa priorité au calendrier (Plan triennal de réalisation). La **Direction adjointe des projets immobiliers (DAPI)** procède ensuite à une **analyse spécifique** des besoins et à la production du **programme** fonctionnel et technique (PFT), le cas échéant, lequel prévoit un plan d'aménagement de la salle avec mesures d'accommodement pour examens selon sa fonction unique ou multiple (travaux d'équipes ou réunion). Le responsable de la DAPI travaille avec la collaboration du responsable du mobilier au SI. Voir annexe A.
- 4.9. Le responsable du mobilier au SI soumet aux responsables du CAE et de la faculté ou du département, le ou les plans ainsi que la documentation utile au choix du mobilier (tables, chaises et tableaux/séparateurs). En vue de répondre aux besoins d'accommodements et à un désir d'harmonisation de ce type de salle, le responsable du mobilier au SI guide le responsable facultaire ou de département dans le choix du mobilier approprié.
- 4.10. Suivant l'approbation du plan et le choix de mobilier par le responsable facultaire ou de département, le responsable du mobilier au SI procède aux demandes de soumissions de prix pour l'achat du mobilier nécessaire. Les soumissions reçues sont ensuite transmises par le responsable du mobilier au SI, au responsable facultaire et en copie conforme au responsable du CAE, pour approbation.
- 4.11. Après approbation du CAE, le responsable facultaire procède à l'achat et s'assure que l'ameublement sera livré au bon endroit.
- 4.12. Lorsque l'achat de mobilier est approuvé, le responsable facultaire informe le responsable du mobilier au SI du changement d'usage pour le ou les locaux selon la date estimée de livraison des différents mobiliers afin que celui-ci s'assure de mettre à jour les données liées au(x) local (aux).

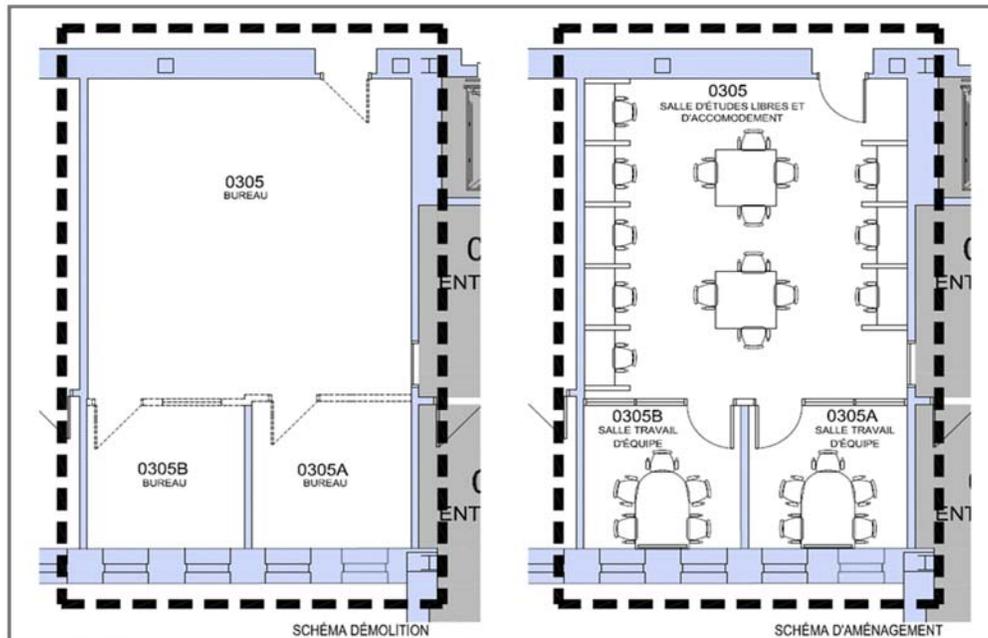
ANNEXE A Exemples plans

Mesures d'accommodement (local existant)



Pavillon des Sciences de l'éducation (TSE)
 Niveau 10
 Locaux: 1028, 1066 & 1070
 Echelle 1:75
 26 février 2020

Mesures d'accommodement (nouveau local)



Pavillon Palasis-Prince (PAP)
 Projet FSA-023
 Locaux: 0305, 0305A et 0305B
 01 mars 2016
 échelle 1:100